

Confession de foi

de

L'Église du Tabernacle

14 mai 2000

163 bis, rue Belliard
75018 PARIS

I. DU VRAI DIEU

Nous croyons en Dieu, le Dieu unique seul véritable, qui subsiste en trois Personnes de toute éternité, le Père, le Fils et le Saint-Esprit. Nous le reconnaissons souverain, immuable, tout-puissant, omniscient, parfaitement sage, saint et juste. Il est esprit, il est amour; de lui, par lui et pour lui sont toutes choses. Nous lui apportons, comme ils lui sont dus, notre amour, notre foi et notre obéissance, et toute louange, adoration et gloire.

Dt 6: 4 ; Ps 90:2 ;
1Co 8: 6
Mt 28:19 ; 2Co 13:13 ;
Eph 4:4-8
1Tim 1:17 ; Jcq 1:17
1Jn 4 : 8 ; Rm 11

Ps 24:1, 8-10 ;
Dt 6:5; Jn 4:23;
Ap 4:11

II. DE L'ÉCRITURE SAINTE

Nous croyons que les soixante-six livres canoniques de l'Ancien et du Nouveau Testament sont la Parole même de Dieu, en vertu de l'inspiration plénière dont ont bénéficié ses auteurs humains. Sans cesser d'être leur parole humaine, portant les marques de leur insertion historique, l'Écriture Sainte exprime avec une parfaite fidélité, jusque dans son détail, ce que Dieu a voulu nous communiquer: en elle, par elle, nous entendons le Seigneur lui-même nous parler ; ce qu'elle dit, Dieu le dit.

1Th 2:13
Ex 24:4; Dt 18:18
2Tim 3:16;
2Pi 3:15
Ex 24:12
1Co 14:37

Nous croyons que l'Écriture doit être lue à sa propre lumière, selon l'analogie de la foi, le Saint-Esprit qui a guidé ses auteurs assistant ceux qui la lisent. L'Écriture Sainte est alors la seule et infaillible règle de foi et de vie chrétienne et la seule pierre de touche pour éprouver toute doctrine et toute pratique, dans l'Église et dans le monde.

Rm 12:6; 2Pi 3:16
Ac 1:16; Hb 3:7 ;
2Pi 1:21
Ac 17:11;
Jn 5:39

Nous croyons que l'œuvre de la révélation doctrinale est achevée, l'Écriture Sainte qui contient la foi transmise une fois pour toutes ayant été donnée comme "fondation des apôtres et des prophètes" pour les temps de l'Église. Il n'est pas permis d'y rien ajouter ni d'en rien retrancher. Dieu a providentiellement conduit les Églises à reconnaître les livres canoniques de la Nouvelle Alliance comme il l'avait fait pour les autorités d'Israël quant aux livres de l'Ancienne Alliance.

Rm 6:17; 2Th 2:15
Jd 3
Eph 2:20
Rm 2
Ga 1:6-9
Ap 22:18

III. DE LA CREATION DE L'HOMME ET DE LA PROVIDENCE

Nous croyons que Dieu, au commencement, a librement créé par son Verbe et son Esprit les cieux, la terre et tout ce qui les remplit, les êtres visibles et invisibles. Il a créé l'humanité en son image, comme sa ressemblance: il l'a créée corporelle et spirituelle, capable de lui répondre, et lui a confié la responsabilité de la terre.

Gn 1:1-2; Jn 1:1-3

Col 1:16

Gn 1:27; 2:7

Nous croyons que l'œuvre de Dieu à l'origine, y compris tous les esprits célestes, l'homme et la femme, était très bonne, procédée de la rayonnante bonté de Celui qui "seul est bon" par lui-même, appelée à faire briller sa gloire.

Gn 1:31; 1Tim 4:4
Mt 19:17

Nous croyons que Dieu n'a jamais abandonné son œuvre: qu'il la soutient pour qu'elle continue d'être, qu'il pourvoit aux besoins de ses créatures, et qu'il la gouverne souverainement de sorte que tout arrive "selon le conseil de sa volonté".

Ps 145:9, 14-17;
Hb 1:3

Mt 6:26-30

Eph 1:5, 11

IV. DU MAL ET DU PECHE

Nous croyons que Dieu, dans son insondable sagesse, a permis le mal qui lui est opposé et qu'il hait d'une parfaite haine. Ce mal vient de l'abus de leur liberté par certaines créatures spirituelles. Il a commencé par la défection d'esprits célestes menés par celui qui se nomme dès lors Satan ou Diable, Adversaire et Accusateur. Il a continué en Éden par la désobéissance inexcusable de nos premiers parents, Adam et Ève ; Adam et Ève se sont livrés au pouvoir de la mort en consentant à la suggestion diabolique et en trahissant le Seigneur donateur de la vie.

Es 45:7; Lam 3:38
Rm 9:19
Ha 1:12; Jcq 1:13

Jd 6; 2Pi 2:4

Jn 8:44; 1Jn 3:8
Ap 12:4, 9, 20:2

Gn 3:1-7
Gn 3:11-19

Nous croyons que ceux qui sont "en Adam", ceux qui descendent de lui et sont procréés en son image, sont enveloppés dans la condamnation qu'il a encourue. Nous tous étions de leur nombre: conçus dans le péché, enclins au mal, asservis au Prince de ce monde, le Diable, voués "par nature" à la juste rétribution du péché, c'est-à-dire la mort. La forme ultime de cette mort, ou "seconde mort", est le châtement éternel.

Rm 5:12-21
Gn 5:3; Job 14:4;

Rm 3:23

Ps 51:7; Eph2:3
Ps 14:2-3

IPi 1:18
Rm 1:26, 27

Gn 2:17; Rm 6:23; Eph 2:1
Ap 20:6, 14; 21:8

V. DE JESUS-CHRIST ET DE SON ŒUVRE

Nous croyons que Dieu, dans son amour pour les hommes, n'a pas voulu les livrer au sort qu'ils avaient mérité, mais a maintenu sa création pour y accomplir un dessein de salut. Après l'avoir préparé par ses interventions et ses alliances, en particulier celles qui jalonnent l'histoire d'Israël, c'est par l'envoi de Jésus, le Christ annoncé par les prophètes, qu'il opère la rédemption et la réconciliation. Jésus-Christ est le seul Médiateur entre Dieu et les hommes et le seul chemin qui conduit au Père.

Gn 3:15
Gn 8:21, 22;
Gn 12:3
Ac 15:14-18
Ga 3:16; 4:24
Ps 72:8-11
Es 2:1-4; 53
Ac 10:43
1 Tim 2:5
Jn 14:6

Nous croyons que Jésus-Christ est le Fils et le Verbe éternel de Dieu, Dieu de Dieu, un seul être avec le Père, et qu'il s'est fait homme pour notre salut. Il a pleinement assumé la nature humaine, semblable à nous en tout hormis le péché. Nouvel Adam, il a été conçu du Saint-Esprit et il est né de la Vierge Marie ; il a consenti en son humanité à subir les limitations et les contraintes de notre condition, tenté comme nous en toutes choses sans défaillir jamais de sa parfaite sainteté, sans jamais s'écarter du bien et du vrai dans ses actes et dans ses paroles.

Jn 1:1-18
1Tim 3:16
Hb 2:17, 18;
Rm 5:18, 19
Ph 2:5-8
Hb 4:15

Nous croyons que Jésus-Christ s'est librement livré au jugement inique des hommes et au supplice de la croix pour accomplir sa mission rédemptrice, conformément aux Écritures. Sa mort est, selon Dieu, le sacrifice expiatoire qui efface nos péchés, le châtement que nous avons mérité et qui règle notre dette envers la justice, la rançon qui nous libère, la victoire sur l'Accusateur et la condamnation du péché "dans la chair", qui en brise la puissance.

Lc 9:51;
Mt 20:28; Jn 10:17, 18
Mt 16: 21; Lc 24:25, 26
Ac 2:23; 1 Co 15:3
Mt 26:28; Rm 3:25; Hb 9:26
10:5-14
1Pi 1:18-20; Ap 1:5, 6; 5:9; 12:10, 11
Rm 8:3; 1 Co 15:56, 57

Nous croyons que Jésus-Christ est corporellement ressuscité le troisième jour et qu'il est remonté au ciel, où il règne à la droite de Dieu le Père et intercède pour les siens. De là il viendra pour juger les vivants et les morts. Sa venue, soudaine et précédée de signes, sera marquée par l'enlèvement des siens à sa rencontre et l'établissement de son règne glorieux.

Jn 20:27; Lc 24:39
1 Co 15:4-8
Lc 24:51; 1Pi 3:22;
Rm 8:34
Mt 24:27-31, 43, 44
1Th 4:17;
Ap 5:10

VI. DU SALUT PAR LA FOI

Nous croyons que pour être sauvé le pécheur doit se repentir, croire à la Bonne Nouvelle, recevoir la grâce du pardon et de la vie éternelle, inséparable de la personne de Jésus-Christ et ainsi s'unir à lui par la foi comme à son Seigneur et Sauveur. Le croyant est justifié: la justice parfaite que Dieu donne par Jésus-Christ est mise à son compte. Il est régénéré: sa conversion, changement radical de sa nature, est une nouvelle naissance. Sans atteindre ici-bas la perfection, il s'engage dans la voie de la sanctification, sans laquelle nul ne verra le Seigneur: une foi qui ne se manifesterait pas par des œuvres dignes de la repentance se révélerait morte et vaine.

Mc 1:15; Ac 3:19; 16:31;
26:18-20
Jn 5:24; 6:40, 51, 68
Eph 1:4
Ga 2:20

Rm 3:22;

Rm 4:23-25

2 Co 5:17

Rm 6:22; Ph 3
Hb 12:14

Rm 6:2; Eph 4:20-24; 5:8

Lc 3:8
Jc 2:17

VII. DU SAINT-ESPRIT ET DE SON ŒUVRE

Nous croyons que le Saint-Esprit, troisième personne de la trinité divine, un avec le Père et le Fils, est envoyé pour appliquer aux croyants les fruits de l'œuvre du Christ ; il le fait par le moyen de la Parole biblique qu'il a inspirée. C'est lui qui donne de la comprendre en illuminant les "yeux du cœur" et d'y croire avec l'assurance qu'il scelle par son témoignage intérieur. Il produit de la sorte en ceux qui sont élus selon le dessein de Dieu la vie chrétienne dans son principe et ses effets. Il les rend capables d'y progresser et d'y persévérer jusqu'à la fin.

Mt 28:9 ; 2 Co 3:17-18 ; 13:13

Jn 14:16-17, 26 ; 16:13-15
Rm 8:2, 11

1 Co 2:10, 13 ; Eph 1:18

Rm 8:14-16

Ga 5:22

Ph 1:6

Nous croyons que le Saint-Esprit est donné sans autre condition, à quiconque croit en Jésus-Christ, comme arrhes et sceau de son héritage éternel, et qu'il fait en lui sa demeure. Esprit de l'adoption filiale, il fait goûter au croyant la communion du Père céleste, invoqué comme Abba, Père, et du Seigneur Jésus-Christ.

Ac 2:38-39 ; Ga 3:2, 14

2 Co 1:22 ; Eph 1:13

Rm 8:15 ; Ga 4:6

1 Co 12:12 ; Eph 4:3

Nous croyons que le Saint-Esprit assure du même coup la communion des croyants entre eux, qu'il les unit en un seul Corps, et leur distribue souverainement des dons variés qui les mettent au service les uns des autres.

1 Co 12:7, 11

1 Pi 4:10

VIII. DE L'ÉGLISE

Nous croyons que l'Église, qui est l'Épouse et le Corps du Christ, se compose des croyants de tous les temps et de tous les lieux, rassemblés par le Saint-Esprit. Le Christ, son Chef unique, la gouverne par la Parole et son Esprit.

2 Co 11:2 ; Eph 1:23 ; 5:23, 25
Ap 21:2, 9:

1 Co 1:2 ; Eph 3:18 ;
Hb 12:22-23 ; Ap 7:9

Eph 1:22 ; 2:20 ; 4:16

Nous croyons que le Christ a institué l'Église locale pour qu'elle représente en un lieu et un temps particulier l'Église universelle ; elle est donc appelée à en offrir une image aussi fidèle que possible. L'Église locale se compose donc exclusivement de personnes qui professent croire en Jésus-Christ et qui s'engagent à vivre unies avec leurs frères et sœurs, en veillant les unes sur les autres et en mettant en œuvre les dons qu'elles ont reçus pour l'utilité commune. Leurs enfants sont confiés au soin de l'Église sans avoir, comme tels, la qualité de membres.

1 Co 1:2 ; Ga 1:2

1 Th 2:14
1 Tim 3:15 ; Eph 3:10

Ac 2:41, 47 ; 1 Th 1:9

Hb 10:24-25

Eph 5:21
1 Pi 5:10

Nous croyons que l'Église locale est indépendante, en matière religieuse, de toute autre autorité que celle de Jésus-Christ: c'est à lui que la communauté, instance finale d'autorité sur terre, doit rendre compte. Il convient donc qu'elle soit libre à l'égard de l'État, bien que le gouvernement civil ait été institué par Dieu comme son serviteur pour le bien de la société: nous honorons les autorités légitimes, nous leur sommes subordonnés - sauf à contrevenir aux ordres de Dieu - et nous intercédons pour elles dans l'intérêt de la paix, de la justice et de la liberté. Il est bon que les Églises locales, chacune autonome sous le règne de Christ, manifestent leurs liens fraternels de communion et collaborent avec les autres Églises qui partagent la même foi.

Eph 5:23 ; Col 1:18

Mt 18:15-20
2 Co 5:10

Rm 13:1-7

1 Pi 2:17

Ac 4:19

1 Tim 2:1-2

Eph 4:2-4 ; Ac 8-14 ; 11:22-26
Ac 15:25-17

IX. DU MINISTÈRE

Nous croyons que son Seigneur envoie l'Église dans le monde pour qu'elle y porte, au près comme au loin, la Parole de Vie, en appelant tous les hommes à se tourner vers Jésus-Christ et à recevoir de lui la grâce du salut. Cette mission s'accompagne d'un service de tous, selon les besoins terrestres, mû par un esprit d'amour et de sacrifice, à l'exemple de Jésus-Christ, et guidé par la sagesse qu'enseigne l'Écriture Sainte.

Mt 28:18-20

Rm 1:14-17 ; 15:16

Ac 4:32 ; 6:1-4

En vue de l'œuvre de ce ministère commun, et pour l'édification du Corps, nous croyons que Dieu a institué dans l'Église des ministères particuliers, dont l'aptitude vient des dons spirituels. Parmi ces ministères divers, plusieurs relèvent du service de la Parole, du gouvernement et de l'assistance. Nous croyons que ces ministères de pasteurs-docteurs, anciens (ou évêques, "surveillants"), et de leurs assistants, les diacres, sont une nécessité permanente.

Eph 4:12

Rm 12:3-5

Eph 4:11

Ph 1:1; Ti 1:5

Nous croyons que ces derniers ministères jouent un rôle important dans la discipline de l'Église, dont est responsable toute la communauté. Des infractions graves et publiques, quant à la vie ou à la foi, obligent à placer sous discipline le frère ou la sœur coupable qui s'obstine ; la discipline empêche l'expression de la communion fraternelle, mais son mobile demeure l'amour et son intention, la restauration plénière après la repentance.

1 Co 5:2-5 ; 6:4-5

1 Co 5:11-13

2 Co 7:8-12

X. DU BAPTEME

Nous croyons que le baptême est, pour la personne régénérée, l'emblème divinement ordonné de la purification de ses péchés et de son ensevelissement avec le Christ, duquel elle reçoit la vie nouvelle. Il constitue la confession personnelle de sa foi par le baptisé.

Ac 2:38 ; 10:47 ; 1 Pi 3:21

Rm 6:3-6

Nous croyons que la forme normale de baptême est l'immersion, comme le mot le signifie ; que cet acte symbolique est perpétuellement obligatoire dans l'Église et que l'admission dans l'Église le requiert.

Mt 28:19

Ac 2:41

XI. DE LA CENE

Nous croyons que la Cène, instituée par le Christ pour que les siens commémorent et proclament sa mort sur la croix, doit être observée dans les Églises locales jusqu'à ce qu'il vienne ; que le pain et le vin sont les signes symboliques de son corps et de son sang, qu'en y participant, les croyants professent qu'ils forment un seul Corps "en lui".

Lc 22:19

1 Co 11:23-29

Nous croyons que l'ordre normal des signes symboliques fait du baptême le préalable de la participation, mais nous n'excluons pas de la Table du Seigneur des frères et des sœurs d'autres Églises qui seraient à cet égard d'un autre avis.

1 Co 10 :1-4

XII. DE LA RESURRECTION ET DE LA FIN

Nous croyons qu'à l'avènement glorieux de Jésus-Christ, les morts ressusciteront, tant les justes que les injustes. Tous seront jugés: les impénitents subiront éternellement le châtement qu'ils auront mérité, ou "seconde mort", et ceux qui, par la foi au Christ, auront reçu la grâce de la vie, le suivront et le loueront sans fin, couronnés d'une joie éternelle, dans les nouveaux cieux et la nouvelle terre de sa promesse. Dieu sera pour toujours, en Jésus-Christ, tout en tous et nous en lui.

Mt 16: 27 ; 25:31-32

Da 12:2-3

Jn 5:28-29

Ap 20:12-15

Ap 7:15 ; 22:3-2

Ap 21:1-5

1 Co 15:28